CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E133631** **VALABLE JUSQU'AU** **13/05/2026**

ÉDITÉ LE **03/04/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2005
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 14/11/2023
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2005B00212

Siret : **481 069 045 00039**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5422278

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021763441304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021763441304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : **BLANCHET MICKAEL**

2 RUE JOSEPH CUGNOT
ZI LES ROCHES
85400 LUCON

Téléphone : 02 51 28 68 77 **Fax :**
Portable :

Site Internet : menuiserie-blanchet-mickael.fr
E-mail : eurlblanchetmickael@orange.fr

Responsabilité légale :
BLANCHET MICKAEL GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	21/03/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	12/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.